



Avis à la population d'Echarlens

ADMINISTRATION

Assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée au **mercredi 22 mai 2013 à 20h00** au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens.



- ❖ Merci de répondre favorablement à cette assemblée communale du printemps 2013 (assemblée des comptes 2012). C'est avec un immense plaisir que le Conseil communal vous y attend.
 - ❖ Profitez de ce rendez-vous pour recevoir toutes les informations utiles liées à votre région et à votre commune.
 - ❖ C'est le moment idéal pour poser vos questions, transmettre vos remarques, etc.
 - ❖ C'est aussi un moment d'amitié et de rencontre à ne pas manquer.
 - ❖ Une petite verrée est offerte aux participants en fin d'assemblée.
-

Bureau communal

Tél : 026 915 20 20

Fax : 026 915 36 20

email : commune@echarlens.ch

N'oubliez pas notre site internet www.echarlens.ch sur lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles liées à notre commune.

Horaire de l'administration communale

Lundi après-midi de 14h00 à 18h00

Mercredi matin de 08h00 à 12h00

Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

L'Administration communale sera fermée **du lundi 5 août au vendredi 16 août 2013. Réouverture le lundi 19 août 2013 à 14h00.** Nous vous prions, dès lors, de prendre toutes vos dispositions pour l'établissement des cartes d'identité.

Déchetterie

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés doivent être déposés aux endroits désignés **UNIQUEMENT depuis le vendredi matin à partir de 6h00.**

Nous vous rappelons toutefois que deux containers sont à votre disposition à la déchetterie pour déposer les sacs à poubelles officiels (sacs rouges).

Déplacement des dates en raison de fêtes et jours fériés :

Vendredi Saint : Jeudi 28 mars 2013

Toussaint : Jeudi 31 octobre 2013

Ouverture de la déchetterie

HORAIRE D'ETE
du 1^{er} mai au
31 octobre



Mardi de 18h00 à 20h00
Jeudi de 18h00 à 20h00
Samedi de 10h00 à 12h00

HORAIRE D'HIVER
du 1^{er} novembre
au 30 avril



Mardi de 17h00 à 19h00
Samedi de 10h00 à 12h00

Primes de fin d'études

La Commune octroie une gratification unique à toute personne obtenant **son diplôme de fin d'apprentissage ou d'études**.

Sur présentation du **CFC ou du diplôme**, vous recevrez la somme de CHF 500.00



Sacs poubelles offerts aux enfants de 0 à 3 ans

Comme à l'accoutumé, 4 rouleaux de sacs poubelles de 35 litres, par enfant et par année, sont offerts. Ils sont à disposition au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.



Site internet – photos du village



Afin de faire vivre notre site internet et de faire profiter tous les citoyens, nous vous invitons à nous transmettre vos photos du village que vous aimeriez insérer sur le site. Merci d'avance.

LA VIE LOCALE

Vide grenier

Le troisième vide grenier du village aura lieu

le dimanche 19 mai 2013

sur la place du village (Restaurant de la Croix-Verte)

Personne de contact : Madame Patricia Gremion-Schmidt

☎ 078 822 85 91



Naissances

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents de :



Burgener Marion	née le 02.10.2012	Fille de Christophe et Pascale
Picard Joan	né le 06.10.2012	Fils de Philippe et Sandrine
Meuwly Tayson	né le 09.12.2012	Fils de Jennifer
Théraulaz Max	né le 19.12.2012	Fils de Joël et Christine
Figuinha Esteban et Nelson	nés le 26.12.2012	Fils de Michaël et Monica
Sudan Noah et Lucie	nés le 21.01.2013	Fils et fille de Lionel et Angélique
Bineau Galaad	né le 31.01.2013	Fils de Thomas et Sybille
Picard Loïc	né le 13.02.2013	Fils de Lucas et Ismène

Décès

2 décès ont endeuillé des familles.

Qu'elles trouvent ici l'expression de la sympathie de toute la population.



Pugin Madeleine	décédée le 3 octobre 2012 à l'âge de 87 ans
Ropraz Imelda	décédée le 4 janvier 2013 à l'âge de 86 ans

LES INFOS TECHNIQUES

Construction de piscine hors sol

Avec l'entrée en vigueur de la LATeC et du ReLATeC, les piscines privées comme les spas et les jacuzzis sont considérés comme des objets de minime importance.



Par conséquent, et conformément aux articles 139 LATeC et 85 ReLATeC, ils sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée. La compétence pour délivrer les permis de construire appartient dans ce cas au Conseil communal.

Pour les piscines privées, les spas et les jacuzzis (quelles que soient leurs dimensions ou leurs caractéristiques), le Service de l'environnement (Sen) a édicté des directives précisant clairement les conditions à respecter pour ce genre de construction http://www.fr.ch/sen/files/pdf20/directive_piscine_f1.pdf

Conformément à l'article 186 LATeC, il appartient à l'Autorité communale de veiller au respect des conditions dans ces prescriptions.

Changement de locataires – obligation de renseigner

Conformément à la loi du 16 novembre 2009 modifiant la loi sur le contrôle des habitants, nous vous informons que **les propriétaires** sont tenus d'informer le secrétariat communal des locataires qui arrivent ou qui quittent leur logement.

Fuites d'eau

Nous demandons à chaque citoyen d'être attentif, dans les moments tranquilles, sur les sifflements ou bruits de fuite d'eau, sur leur propriété et dans leur bâtiment. Il est aussi conseillé de suivre sa consommation d'eau en vérifiant régulièrement le compteur.



En cas de suspicion, en informer l'administration communale qui aidera à élucider l'origine et l'importance de l'éventuelle fuite d'eau par des techniques de détection éprouvée.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Une plante toxique dans notre région : Sénéçon jacobée

Cette espèce est très répandue aux bords des champs, dans les prairies, dans les gazons maigres et dans les mégaphorbiées. Elle est originaire des plaines jusqu'aux montagnes de moyenne altitude des régions tempérées d'Europe et d'Asie. Il s'agit donc d'une plante indigène.

Paysans et propriétaires de chevaux redoutent cette espèce dont toutes les parties de la plante contiennent des alcaloïdes pyrrolizidiniques, toxiques pour le foie. Leur contenu dans les fleurs peut atteindre jusqu'au double de leur teneur dans le reste de la plante. Le Sénéçon jacobée est vénéneux pour les chevaux et les bovins. Les moutons et les chèvres y sont moins sensibles. Toutefois l'absorption de grandes quantités (deux à quatre kilos par kilo corporel) peut entraîner la mort de l'animal.



Afin d'éviter tous problèmes, nous demandons à toutes les personnes concernées d'être particulièrement attentives à la présence de cette plante.

Seul moyen de lutte : le déracinement avant mise en graine. Le sénéçon jacobée fleurit l'été.

Aussi, afin d'éradiquer la propagation de cette plante, il vous appartient de l'arracher et de la déposer dans la benne mise à votre disposition à la déchetterie communale. (à côté de la benne à déchets compostables).

Nous vous en remercions.



Dès avril 2013, tous les lundis à 19h15 sont organisés à Corbières à la salle polyvalente des cours de Zumba. Infos et inscriptions au 079 395 13 62.

65 ans de l'Île d'Ogoz

L'Association Île d'Ogoz est en quête de photographies et d'autres documents sur le passé de cette île créée en 1948 par la montée des eaux du Lac de la Gruyère. But : compléter le fonds déjà rassemblé, créer une exposition et nourrir la documentation en vue d'une publication grand public projetée à l'horizon 2014-2015.

Les personnes qui en possèdent sont invitées à s'adresser à l'Association Île d'Ogoz, Antoine Gremaud, Les Planchettes 51, 1644 Avry-devant-Pont. (☎ 079 236 23 72, association@ogoz.ch, www.ogoz.ch)